



Une année 2021 qui débute comme 2020, sous le signe du protocole sanitaire pour les enfants. Des enfants contraints à porter le masque dès 6 ans, de garder les distances dans la cour, à la cantine... Un quotidien bien chamboulé, mais nos enfants sont épatants par leur adaptabilité et leur façon de voir la pandémie ! Derrière leur masque, on peut distinguer leur sourire et leur joie de se retrouver ensemble dans notre belle école. Le personnel communal et les enseignants font un travail remarquable pour permettre à nos bambins de se sentir bien malgré ce contexte sanitaire compliqué. Ils ont la chance de manger des repas de qualité, préparés par le personnel scolaire. Nous sommes sensibles à la qualité des produits qui sont servis dans leurs assiettes et nous travaillons avec la commission cantine pour développer encore davantage les circuits courts par la recherche de producteurs locaux et de producteurs bio. Je souhaite que « notre vie d'avant » revienne au plus vite et qu'elle nous apporte à tous apaisement, sérénité et la joie de moments simples partagés. Je souhaite à nos enfants de continuer à rire et à sourire, même derrière leur masque, de continuer de jouer ensemble, même à distance...et de garder leur insouciance. Tout cela sera bientôt derrière nous, j'en suis certaine... Depuis le 18 janvier, nous avons fait le choix de limiter le stationnement aux abords de notre école. Un courrier a été adressé à l'ensemble des parents pour leur demander de stationner leurs véhicules sur les parkings environnants afin de privilégier un accès piéton à l'établissement, dans le seul but de garantir la sécurité de nos enfants. Force est de constater que la majorité des parents joue le jeu au quotidien. Le stationnement aux abords de l'école n'est plus saturé aux horaires d'entrées et de sorties. Nous tenions à remercier l'ensemble des parents pour leur civisme.

Maryline BROSSETTE

ELECTIONS DES 13 ET 20 JUIN



Pour les élections régionales et départementales des 13 et 20 juin 2021, deux bureaux de vote seront mis en place : un en salle du conseil de la mairie (élections départementales) et un en salle des anciens (élections régionales), afin de respecter les mesures barrière et le protocole sanitaire. Un fléchage sera mis en place. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h. Si vous êtes intéressé pour tenir les urnes, veuillez-vous faire connaître en Mairie. Nous vous remercions par avance.

PRÉVENTION CONTRE LA GRIPPE AVIAIRE



La mairie a obligation de recenser les propriétaires d'oiseaux, à l'exception de ceux qui sont détenus en permanence à l'intérieur des locaux, en vue de la prévention et de la lutte contre la grippe aviaire. Sont concernés tous les détenteurs non commerciaux de volailles (basse-cours) ou d'autres oiseaux élevés en extérieur. Toutes les personnes concernées doivent remplir le formulaire Cerfa 15472*02 (imprimé disponible en mairie ou sur internet) et l'envoyer ou le déposer à la mairie. Pour plus d'information vous pouvez consulter les textes de la loi sur le panneau d'affichage de la mairie.

LA PÊCHE A L'ÉTANG DU MARNANTON

À la suite de l'assemblée générale, l'étang du Marnanton est passé en catégorie 2 (il restera ouvert toute l'année). Les cartes à la journée sont vendues au bar des voyageurs. Profitez de vos sorties en famille pour aller pêcher.



JEUNES SAPEURS POMPIERS (JSP)



Une sélection JSP a été créée au centre de secours du Val de Rhins (Régnay, Saint Victor, Pradines). Le recrutement se fait pour les jeunes de 12 et 13 ans (né(e)s en 2008-2009). Pour tous renseignements, contactez le lieutenant BERNARD Clément au 06 74 00 48 48.

Pour plus d'informations, se référer au tract ci-joint.

TRI DES DÉCHETS

Malgré un tri assez bien respecté par nos citoyens, il y a encore quelques récalcitrants : le tri mal effectué ou en dehors des conteneurs ne sera plus ramassé.

La COPLER propose des composteurs en plastique 100% recyclé :

- 300L en plastique 100% recyclé : 15€
- 400L en bois : 25€
- 600L en bois : 35€

Les composteurs sont à disposition au siège de la COPLER et récupérables les matins du lundi au vendredi ou les après-midis sur rendez-vous. Leur acquisition se fait auprès du service déchets, en contactant le 06 26 24 10 04 ou dechets@copler.fr. Aucun règlement n'est demandé le jour du retrait, une facture vous sera envoyée par courrier.



COMMISSION FLEURISSEMENT



Pour des raisons climatiques (sécheresse, restriction d'eau), les abords et entrées de bourg seront fleuris avec des plantes qui exigent moins d'eau (vivaces, graines de prairies fleuries). Cependant le centre bourg restera fleuri comme d'habitude.

JARDIN



Quelques bénévoles, que nous remercions, se retrouvent les lundis après-midi au jardin de la cantine pour nettoyer le terrain. Des cassissiers, des framboisiers et des fraisiers seront plantés pour harmoniser les abords.

« Nous continuerons de faire évoluer le jardin qui doit être un lieu de rencontre et de partage », précisent-ils.

Un carré est réservé aux enfants de l'école qui viendront bientôt faire leurs plantations, entourés de bénévoles. Si vous avez de la place dans vos jardins quand vous plantez (salades, haricots, tomates, etc...) pensez à rajouter une ligne ! les enfants de la cantine seront heureux de manger bio ! merci pour eux.

TÉLÉ-ALERTE

La télé-alerte est un outil que possède la mairie depuis 5 ans pour alerter et informer, en un minimum de temps, tout ou partie des habitants de la commune. Les informations seront dorénavant envoyées uniquement par SMS sur les téléphones portables. Vous pouvez vous inscrire, si ce n'est déjà fait, en cliquant sur le lien prévu à cet effet sur le site Internet de la mairie ou directement à la mairie afin de déposer votre numéro.

CORRESPONDANTS DE JOURNAUX



Voici les coordonnées des correspondants, que vous pouvez contacter par téléphone ou par mail :

Le Pays Roannais: Jacqueline CHARTIER
06.25.69.47.19 ou chartierjacqueline@orange.fr

Le Progrès : Bernard GUILLERMIN au 06.20.20.27.78
ou cpl.regny@gmail.com

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque demeure ouverte les mercredis de 15h30 à 17h et les samedis de 10h à 12h. Pour les nouveaux habitants : elle se situe à côté de la mairie. Les prêts d'ouvrages sont gratuits (aucune caution n'est demandée). Si vous souhaitez devenir bénévole, faites-le savoir, merci !



PÉTANQUE LOISIR



Suite à une initiative de quelques St-Victoriens, des rencontres amicales de pétanque sont

organisées : sans enjeu, ni compétition, libre à toute personne souhaitant jouer par plaisir (femmes, hommes, ados, enfants), tous les jeudis à partir de 15H30 au parc du Rhins.

Pour tous renseignements :
André Scano 06 19 18 11 96

LE SAVOIR VIVRE



Les déjections canines

sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics, à l'étang du Marnanton et ce

par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. La commune a installé deux toutounettes : distributeurs de sacs plastiques réservés aux déjections au parc Dugoujard et au parc du Rhins. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35€). Pour la sécurité de chacun merci de tenir vos chiens en laisse lors de vos promenades.

Les feux de déchets végétaux sont interdits à l'air libre et doivent impérativement être déposés à la déchetterie.

MOT DE GÉRARD

À la suite des plaintes pour nuisances sonores causés par nos jeunes motard, Gérard DURILLON, 67 ans, s'excuse auprès des jeunes pour certains de sa génération.

Ma génération, jeunesse en or (on démissionnait d'un boulot le lendemain on en avait un autre...), beaucoup de liberté (sortie...). Je ne vais pas plus loin car j'en oublierais.

Ah oui j'entendais ma génération dire que quand on signait un engagement dans un club ou une association on l'honorait, bien sûr à l'époque le choix était limité. Mais je ne pense pas qu'ils soient plus heureux d'avoir le choix.

Mais quand je vois leur vie depuis un an...

Alors quand certains de ma génération viennent se plaindre en mairie, par lettres ou pour les bruits de moto qui les dérangent dans leur moment de détente ou qui abiment les chemins, alors j'espère que l'on n'est pas tous pareil. Je m'excuse encore une fois, en sachant que vous serez raisonnables et ferez quand même des efforts pour faire moins de bruit, tout en étant prudents. C'est votre sécurité physique qui en dépend. Encore MERCI pour votre joie de vivre et votre politesse. À la suite de ce mea-culpa, je voudrais lancer une rencontre intergénérationnelle. Pour les intéressés, faites-vous connaître auprès de la mairie.

L'ÉTAT-CIVIL



Ils sont nés

DECHAVANNE Helona	20 décembre
CHARLES BLANC Hayden	26 décembre
AZARZAR Imran	15 janvier
RODRIGUEZ THEIS Johan	26 janvier

Elle nous a quittés

MOLINARI Marie-Louise 08 février



LES PROCHAINES MANIFESTATIONS

AVRIL

Bourse d'échange, Placomusophiles
samedi 03, salle des sports

Concours Crédit Mutuel, Boule Amicale
lundi 05, boulodrome

Repas des anniversaires, club du 3^{ème} âge
jeudi 15, salle des charpentes

concours de pétanque, Rhins Sportif Football
samedi 24, terrain de foot

MAI

Vente du muguet, Espérance Basket
samedi 01, village

Fête patronale du 7 au 9, Comité des Fêtes
vendredi 07, concours doublette mixte, boulodrome
samedi 08, concours de pétanque, Sté Chasse

vente de plants, sou des écoles
mercredi 12,

Fête des classes en 1
Dimanche 23, salle des sports

JUIN

Assemblée générale, Espérance Basket
Vendredi 04, salle des sports

Concours inter-sociétés, Boule Amicale
samedi 5, boulodrome

fête de l'école, sou des écoles
vendredi 18 ou 25, salle des sports

Sous réserve des mesures sanitaires liées à la pandémie.

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021

Convention de Mutualisation CoPLER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des principes du services mutualisation de la CoPLER mis en place depuis 2011 et des évolutions proposées :

Considérant la précédente convention d'une durée de 3 ans, et l'évolution nécessaire du service renfort remplacement, les seuls points qui changent au regard de la convention antérieure sont la réduction du service renfort/remplacement aux situations « exceptionnelles », et la durée d'un an afin de permettre un calage notamment sur la partie forfaitaire.

Le conseil municipal accepte les conditions d'adhésion au service mutualisation, sachant que les services proposés sont :

- des services de base :
Pack informatique (maintenance PC et serveur, licence des logiciels Berger Levrault)
Coordination et assistance des secrétaires (réseau d'entraide)
Instruction des autorisations du droit des sols ADS (entièrement pris en charge par la CoPLER)

- Des services à la carte facturés selon leur utilisation

Intervention ponctuelle d'agents intercommunaux
Intervention de l'équipe environnement
Adhésion au groupement de commande
Accès à la banque de matériel.

Convention d'adhésion aux prestations « Hygiène et sécurité » du CDG 42 de la Fonction Publique Territoriale de la Loire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les collectivités adhérentes aux prestations « hygiène et sécurité » du CDG 42 bénéficient d'un service « information et conseil en prévention » donnant accès à l'ensemble des informations et de la documentation spécialisée diffusé sur le site Internet du CDG 42 et à des réponses individualisées à des questions réglementaires ou techniques particulières émises par la collectivité, pour un coût mensuel de dix euros.

En complément de cette prestation, l'adhésion permet de bénéficier, à la demande et sous la responsabilité de la collectivité, de missions « d'inspection hygiène et sécurité » obligatoires dont la périodicité est fixée au vu de l'effectif de la collectivité, et de missions « d'assistance individualisée en prévention », « d'assistance mutualisée en prévention » planifiées à leur demande.

Le conseil Municipal adhère à la convention « hygiène et sécurité » du CDG 42.

Energie verte dans le cadre des futurs marchés de groupement d'achat d'électricité et de gaz

Le conseil municipal décide de ne pas intégrer une part d'énergie verte dans le cadre des futurs marchés d'achats groupés d'électricité et de gaz pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2024, car il n'y a eu aucune explication du surcoût de ces énergies vertes de la part du SIEL.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

Approbation du compte de gestion budget assainissement

Le Conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, pour le budget assainissement, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Approbation du compte administratif budget assainissement

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2020 qui se solde par un excédent de fonctionnement de 20 099,22 € et par un excédent d'investissement de 85 053,19 €.

Débat d'orientations budgétaires 2021

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il reste facultatif pour les communes de moins de 3500 habitants.

Le DOB s'appuie sur un rapport élaboré par le Maire présentant les engagements envisagés ainsi que la structure de la dette. Il présente le contexte général de l'élaboration budgétaire, la situation financière de la collectivité, les éléments particuliers qui seront à prendre en compte lors de l'élaboration du budget ainsi que les orientations proposées.

Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur lequel s'est tenu ce débat.

Avis de la commune sur le PLUI

Le conseil municipal, à la majorité de ses membres présents, émet un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) proposées et adopte les dispositions du règlement qui concerne la commune, telles qu'elles sont proposées.

L'intégralité des comptes rendus est disponible sur le site Internet de la mairie

www.stvictorsurhins.fr

LA COMMISSION COMMUNICATION

